

AR Prefecture

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 083-248300410-20220519-22_05_19_2-DE
 Reçu le 25/05/2022
 Publié le 25/05/2022

DÉPARTEMENT DU VAR

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DU GAPEAU**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU**Conseil Communautaire
de la Vallée du Gapeau**

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai
à 9h30, le Conseil Communautaire
régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 12 mai 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	23

**Objet de la délibération : DÉCISION MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES.**

22-05-19/2

Conseillers à voix délibérative :

M. PALMIERI
 M. AYCARD
 M. FABRE
 M. GERARDIN
 M. VITRANT
 Mme DRELON
 M. JAULT
 M. CALONGE
 Mme RAVINAL
 M. COIQAULT
 Mme SMADJA
 Mme FOUCOU
 M. LAURERI
 Mme DELGADO
 M. BOUBEKER
 M. DUPONT
 Mme BELTRA
 Mme VINCENTS
 M. BERTI
 Mme GAMBA
 Mme EXCOFFON-JOLLY
 M. CASTEL

Présents : M. GARRON- Président
 Maire de La Farlède – 1^{er} Vice-Président
 Maire de Belgentier – 2^e Vice-Président
 Maire de Solliès-Toucas – 3^e Vice-Président
 Maire de Solliès-Ville – 4^e Vice-Président
 Conseiller communautaire – commune de Belgentier
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseiller communautaire – commune de La Farlède
 Conseillère communautaire – commune de La Farlède
 Conseillère communautaire – commune de La Farlède
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Ville

Conseillers ayant donné procuration :

Mme FOUASSE à M. GERARDIN
 Mme MARTINEZ à M. JAULT
 M. MATTEODO à M. FABRE
 Mme CORPORANDY-VIALON à M. PALMIERI

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire du 17 mars 2022 adoptant le budget principal primitif 2022,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires comportant des ouvertures et mouvements de crédits,

AR Prefecture

083-248300410-20220519-22_05_19_2-DE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :
Reçu le 23/05/2022
Publié le 23/05/2022
abstention(s) : 0

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder aux ajustements budgétaires constituant la Décision Modificative n°1 du Budget Principal et détaillés dans le document budgétaire joint en annexe,

- **DIT QUE** ces ajustements de crédits sont équilibrés comme suit par section :

Fonctionnement : 109 105,75 € de diminution/augmentation de crédits en dépenses

Investissement, dont opérations : 450 320,00 € en dépenses et en recettes

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa
transmission en Préfecture du Var le
et de sa publication le

Docteur André GARRON

25 MAI 2022

Président CCVG
Maire de Solliès-Pont

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.